

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CHARLY (RHÔNE)



CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL

Séance ordinaire du mercredi 28 janvier 2026 à 19 heures 30

Bonsoir à tous,
Bienvenue à cette séance du Conseil Municipal.

Nombre de membres en exercice selon l'Article L 2121-2 du Code Général des Collectivités territoriales : 26

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 23

Secrétaire de séance : Marie-Laure RUÉ

Présents : ARAUJO Olivier, DEGRANGE Marc, ANDALORO Gaetan, RUÉ Marie Laure, GAUDRY Marie-Laure, FOURNIER Michel, DUCHARNE Thierry, LAIGLE Pierre, MISSONNIER Angélique, DA SILVA OLIVEIRA Fernando, CHAVANET Carole, ESPINOUX Agnès, MIGUEL Lucas, CINCOTTA Francis, DEL ROSSO Claude,

Absents ayant donné pouvoir : BOTREL Yann à DEGRANGE Marc, PAGES Roland à ANDALORO Gaetan, GUERRIERI Marie Claude à RUÉ Marie Laure, FRIZOT Stéphane à LAIGLE Pierre, PELET Catherine à DUCHARNE Thierry, DUCHAMP Patrice à DA SILVA OLIVEIRA Fernando, BOURDILLON Joëlle à MISSONNIER Angélique, AGUILLAUME Léo à ARAUJO Olivier

Absents non excusés : SAUVAGEON Patrice, PERALES Mylène, CABON Arielle

Rappel de l'ordre du jour :

- I APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU 17 SEPTEMBRE ET DU 26 NOVEMBRE 2025
- II DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- III ORDRE DU JOUR

A – RESSOURCES HUMAINES

- 2026_DEL_01 Mise à jour du tableau des effectifs

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CHARLY (RHÔNE)

B – GOUVERNANCE

- 2026_DEL_02 Signature de la convention cadre d'occupation temporaire du domaine public entre les communes de Charly, Irigny, Saint Genis Laval, Vernaison et l'opérateur Voi Technology pour l'expérimentation d'un service vélos en libre-service
- 2026_DEL_03 convention de refacturation d'abonnement internet / déport de la vidéoprotection
- 2026_DEL_04 Dénomination voie privée

C – FINANCES

- 2026_DEL_05 Budget Commune 2026 – Participation financière à la construction de logements sociaux – Programme ALLIADE – 323 chemin des Ferratières
- 2026_DEL_06 Attribution de la subvention de fonctionnement au CCAS pour l'exercice 2026
- 2026_DEL_07 Demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2026 concernant la rénovation du stade de football Raymond Bourette
- 2026_DEL_08 Demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2026 concernant la rénovation de l'équipement sportif – tennis
- 2026_DEL_09 Demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR concernant la couverture du terrain de boules, la création d'un terrain de Pétanque et le passage en LED de l'éclairage.

D - SOCIAL

- 2026_DEL_10 Signature de la Convention Intercommunale d'Attributions (CIA)

E - RAPPORTS

- Présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés
- Présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

IV. REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES DES CONSEILLERS

V. INFORMATIONS DU MAIRE

Olivier ARAUJO, Maire : « Je ne vous cache pas que c'est avec une certaine émotion que j'ouvre cette séance du conseil municipal car comme vous le savez c'est la dernière du mandat, c'est la dernière séance de ce mandat qui aura duré 6 ans, à quelques mois près ! je voulais avant qu'on entame l'ordre du jour, remercier un certain nombre de personnes, je voudrais parler d'abord de l'administration sans qui le rôle d'élu n'est rien, nous avons ce soir Audrey Chevallier qui déborde de ses fonctions pour être présente à cette séance.

Merci à travers vous, merci à nos DGS, merci à tous nos responsables de pôle, merci à tous les agents municipaux quelle que soit leur fonction et leur lieu de travail qui sont investis pleinement pour la ville de

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CHARLY (RHÔNE)

Charly , pour ses habitants, je crois que c'est important qu'on puisse leur rendre hommage et les remercier pleinement, merci aussi aux plus proches collaborateurs des élus qui est le directeur de cabinet, Géraldine Escot mais aussi les anciens collaborateurs de cabinet que j'ai eus depuis le début du mandat, c'est pas rien 6 ans.

Merci aussi aux élus, présents depuis le début, ceux qui sont arrivés entre temps et ceux qui sont partis aussi et qui à leur manière ont participé à la vie démocratique locale. Je le disais samedi aux vœux, le mandat d' élu c'est un mandat difficile, qui est souvent ingrat mais qui aussi nous permet de nous grandir, de nous élever, de nous améliorer au quotidien et surtout de vivre pleinement l'engagement pour les autres et je suis très heureux pour ma part de vous avoir eu autour de cette table, ces 6 longues années et j'espère que la suite se passera bien pour nous tous quel que soit notre engagement futur ou nos missions futures, en tout cas ce n'est pas sans un certain pincement au cœur que j'attaque cette dernière séance du conseil municipal. Et puis je vais finir par remercier les habitants aussi ; on le dit souvent être élu c'est servir ses habitants, servir la commune et nous l'avons vécu pleinement et nos habitants aujourd'hui nous font de bons retours sur un certain nombre de sujets, on peut toujours s'améliorer mais en tout cas je crois qu'il fait bon vivre à Charly, pour reprendre une expression on est fiers de vivre à Charly, et je crois que vous avez tous contribué à la fois à cela et les habitants ont contribué à nous faire rester mobilisés et dynamiques, plein d'enthousiasme pour aujourd'hui et pour demain. Je lance donc le conseil municipal. »

Désignation du secrétaire de séance : **Madame Marie Laure RUÉ se porte volontaire.**

I APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU 17 SEPTEMBRE ET DU 26 NOVEMBRE 2025

Olivier ARAUJO, Maire : « Je n'ai pas eu de retour, il y a-t-il des remarques ? »

Lucas MIGUEL : « Oui, 26 novembre, p21 : il y a une coquille, qui me fait dire l'inverse de ce que je voulais dire « c'est très bien que les parlementaires puissent travailler de manière trans partisanes » « et non partisanes ». Ça trahit ma pensée. »

Vote : qui est contre ? qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

II DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Olivier ARAUJO, Maire : « il n'y en a pas eu depuis le dernier conseil municipal »

PRESENTATION DES DELIBERATIONS

III. DELIBERATIONS

A – RESSOURCES HUMAINES

- Délibération 2026 DEL 01 Mise à jour du tableau des effectifs

RAPPORTEUR : M. Olivier ARAUJO

Suite à une demande de disponibilité pour création d'entreprise d'un agent du service technique (entretien bâtiments) sur un poste à temps complet 35 heures il convient, pour assurer une partie de son remplacement de créer un poste permanent à temps non complet (32.5/35^{ième}) suite à une réorganisation

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CHARLY (RHÔNE)**

des missions.

Suite à la demande de mutation de l'agent comptable, la Commune est en recrutement d'un gestionnaire comptable et financier. Afin de pouvoir répondre à un éventuel recrutement sur un grade de catégorie C avec une ouverture en B, compte tenu du profil demandé, il est nécessaire de créer un poste de rédacteur.

Postes créés	Type de poste	Motif	Observation	Service
1 poste adjoint technique catégorie C	Emploi permanent	Création	Temps non complet 32.5/35 ^{ième})	Technique
1 poste de rédacteur	Emploi permanent	Création	TC	Administratif

Afin de répondre à l'organigramme du personnel actuel et des besoins de la collectivité, plusieurs postes vacants qui ne sont pas à pourvoir, sont également retirés (ex : intervenant familial, agent social.).

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la création de ces deux postes.
- **Autorise** M. le Maire à signer tout document relatif à ce sujet
- **Approuve** le tableau des effectifs modifié au 01/01/2026 (*en annexe, le tableau des effectifs de la Commune mis à jour avec la création des deux postes et le retrait de plusieurs postes vacants.*)

2026 DEL 02 Signature de la convention cadre d'occupation temporaire du domaine public entre les communes de Charly, Irigny, Saint Genis Laval, Vernaison et l'opérateur Voi Technology pour l'expérimentation d'un service vélos en libre-service

RAPPORTEUR : Marie Laure RUÉ

Le Plan Climat Air Energie Territorial 2030 de la Métropole de Lyon, cosigné par les communes de Charly, Irigny, Saint-Genis-Laval et Vernaison, prévoit le déploiement d'un système de mobilité sobre et décarboné sur le territoire.

SYTRAL Mobilités est l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) des territoires lyonnais, de même que la Métropole de Lyon sur son ressort territorial.

Afin de compléter l'offre de mobilité existante, et en l'absence de perspective à court terme de développement du réseau Vélo'V sur l'ensemble du territoire de la CTM, les communes de Charly, Irigny, Saint-Genis-Laval et Vernaison ont exprimé un intérêt commun pour expérimenter le déploiement d'un service de vélos à assistance électrique (VAE) en libre-service.

Les VAE en libre-service sont des services de mobilité partagés, c'est-à-dire des véhicules, cycles et engins permettant le déplacement de personnes ou le transport de marchandises, mis à disposition des utilisateurs sur la voie publique et accessibles en libre-service, sans station d'attache (art. L. 1231-17 du code des transports). Ces services occupent le domaine public.

L'autorité compétente pour délivrer les titres d'occupation du domaine public est l'autorité de police de la circulation et du stationnement, c'est-à-dire le maire de chaque commune.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CHARLY (RHÔNE)

Les communes ont sollicité pour ce projet l'avis de la Métropole de Lyon. Par courrier en date du 27 septembre 2024, Monsieur Fabien BAGNON, Vice-Président de la Métropole de Lyon délégué à la Voirie et aux Mobilités actives, a autorisé le déploiement du projet.

Voi App s'est manifesté dans le cadre de l'AMI des communes. A ce jour, les communes considèrent que l'opérateur propose une offre satisfaisante en termes de qualité de service, et ont décidé de le sélectionner pour déployer sur le domaine public des VAE en libre accès dans le cadre d'une expérimentation d'un an, renouvelable 1 fois, conformément au règlement de l'AMI.

Cette démarche reflète la volonté de Voi Technology de promouvoir une mobilité douce, durable et accessible à tous, en accompagnant les collectivités dans la transition vers des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement.

La présente convention s'inscrit dans le cadre du service de mobilité partagée opéré par Voi Technology pour le compte des 4 communes.

Le volume de vélos à assistance électrique sans ancrage est de 150 sur le territoire des 4 communes. Ce volume de vélos peut être augmenté ou diminué à l'usage, en fonction de l'utilisation du service et des besoins, sous réserve d'une validation des communes.

La présente convention entrera en vigueur le 02/03/2026. Si la signature de la dernière partie intervient postérieurement à cette date, la convention entrera en vigueur à compter du lendemain de ladite signature. Elle est conclue pour toute la durée de l'expérimentation du service de VAE pour une durée d'un an renouvelable une fois.

La Commune délivre et reconduit éventuellement le titre d'occupation du domaine public à l'opérateur de vélos retenus dans le cadre de la procédure AMI instruite par la Métropole.

La Commune exerce et organise librement les contrôles nécessaires auprès de l'opérateur de vélos en termes d'occupation du domaine public.

La Commune peut prendre toutes mesures d'urgence, en cas de carence grave de l'opérateur de vélos, ou de menace à l'hygiène ou à la sécurité publique, toute décision adaptée à la situation, y compris la fermeture temporaire du service.

Pour exploiter son service de VAE, l'opérateur devra s'acquitter tous les ans de la redevance dont la composition et les modalités de calcul sont définies tel que :

- D'une part fixe de 100€ TTC / an par commune
- D'une part variable de 1€ TTC / an / vélo déployé en moyenne sur l'année considérée. Le nombre de vélos déployés par commune étant transmis dans le rapport mensuel.

Cette redevance sera versée à chacune des 4 communes concernées, avec les modalités définies dans les arrêtés d'occupation du domaine public de chaque commune. L'opérateur ouvre aux communes ses données de services numériques de mobilité pour pouvoir dénombrer et localiser les véhicules sur chacune des communes.

La redevance sera versée une fois par an, l'avis des sommes à payer étant transmis à l'opérateur par le Trésor Public au cours du 1er trimestre de l'année N+1 considérée.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CHARLY (RHÔNE)**

Les tarifs pour les usagers, qu'ils soient pour des trajets occasionnels ou via des abonnements mensuels figurent en annexe du présent document, qui reprend l'offre de l'opérateur.

Les usagers bénéficieront ainsi de la gratuité pour les frais de déblocage pendant la durée du contrat et sur les 4 communes. Pour un trajet occasionnel, le prix de la course sera donc de 0,22 euros par minute.

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le Code des transports et particulièrement son article L.1231.17

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code la voie routière,

Vu la Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu la convention portant création d'une entente intercommunale entre les communes de Charly, Irigny, Saint-Genis-Laval et Vernaison en date du 1er août 2025 autorisant le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt auprès d'opérateurs de mobilité en vue de l'exploitation de vélos à assistance électrique

Vu l'offre de Voi Technology SASU transmise le 3/09/2025 et complétée le 22/10/2025

Considérant que l'offre de Voi Technology SASU a été retenue par les communes par courrier en date du 11/12/2025

Oùï l'exposé du rapporteur ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de :

- **Signer** la convention cadre d'occupation temporaire du domaine public jointe en annexe de la présente délibération.

- **Autoriser** M. le Maire à signer tout document relatif à ce sujet

Avez-vous des questions ?

Lucas MIGUEL : « Après l'expérimentation est-il prévu une réunion publique avec les habitants du secteur et les usagers pour déterminer un bilan de cette expérimentation ? »

Olivier ARAUJO, Maire : La réponse est oui, bien sûr après l'expérimentation et après la période électorale évidemment, il y a un certain nombre de mois de cette expérimentation avant de faire une première réunion.

Marie Laure RUÉ : « nous n'avons pas encore vraiment mis de calendrier et effectivement nous allons attendre que le service marche pour voir comment cela ça fonctionne »

Lucas MIGUEL « Comme indiqué dans le document confirmez-vous que les communes en concertation avec l'AOM, en l'occurrence Sytral Mobilités, veilleront à ce que les services assurent effectivement les zones de dessertes dans les lieux d'intermodalités comme le métro, le Vallon des hôpitaux, la gare SNCF de Vernaison et d'Irigny. »

Olivier ARAUJO, Maire : Oui c'est bien l'idée

Lucas MIGUEL : « A Charly quels seraient les quartiers de desserte ? »

Olivier ARAUJO, Maire : « nous avons un plan en pdf à vous faire passer, 17 emplacements à Charly : la place de la mairie, route de saint Abdon, chemin du bois comtal, chemin des Ferratières, chemin des Flachères, route de l'Étra, route du bas-privas, Contantin-route de buye, chemin du bois comtal au-dessus de la Rossignole et angle Ferratières-Garennas vers Vernaison, Route de Millery. Les emplacements peuvent bouger en cours d'expérimentation.

Lucas MIGUEL : « Comment cette expérimentation pourra t'elle s'inscrire dans une complémentarité avec les nouvelles stations vélo'v sur son périmètre notamment à l'hôpital Lyon sud ? »

Olivier ARAUJO, Maire : « il n'y a pas de difficultés, Charly, Vernaison et Irigny, nous n'avons pas de vélo'v, contrairement à St Genis Laval. »

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CHARLY (RHÔNE)

Lucas MIGUEL : Et Grigny et Givors, la Mulatière ? :

Olivier ARAUJO, Maire « C'est une initiative municipale, nous avons déjà évoqué le sujet avec les maires lors de nos différentes réunions de coopération, c'est vraiment à la main des communes et si ça marche bien chez nous, et que la métropole ne veut pas déployer de vélo's, je pense que cela va inspirer nos voisins qui ne sont pourvus de ce système. Si un jour il y a des vélo's, évidemment il ne faut pas qu'il y ait de la concurrence, le principe c'est vélo's, car c'est la compétence de la Métropole, donc c'est chez nous c'est juste parce que nous n'en avons pas. »

Lucas MIGUEL : « Concernant l'assurance, pour les utilisateurs, celle-ci sera-t-elle opérante pour les dommages matériels et corporels uniquement sur le périmètre des quatre communes ou également en dehors du périmètre ? »

« Théoriquement l'utilisation du vélo ne se fait pas en dehors du périmètre c'est-à-dire lorsque le vélo sort de la borne GPS, le système s'arrête. »

Angélique MISSONNIER : « je voudrais juste remercier Marie-Laure RUÉ d'avoir géré tout cela ainsi que Benjamin Van Landschoot chargé de mission transition écologique à Irigny, Julien Ravello responsable transition écologique à St Genis-Laval, Mathilde Chenu responsable de l'urbanisme à Vernaison, Isabelle Borie, responsable des services techniques à Charly pour tout le boulot qu'ils ont fait, sans eux nous n'aurions pas été capables de faire grand-chose toutes seules. »

Délibération 2026 DEL 03 Signature de la convention de refacturation d'abonnement internet / déport de la vidéoprotection

RAPPORTEUR : Michel FOURNIER

La présente convention a pour objet de définir les modalités de refacturation de l'abonnement Internet mutualisé entre les trois communes signataires, souscrit par la Commune de VERNAISON.

L'abonnement Internet est utilisé exclusivement pour le raccordement du local de déport de la vidéoprotection en gendarmerie d'Irigny, au service des besoins opérationnels communs des trois collectivités.

Les frais annuels d'abonnement Internet sont, à date, de 691,20 € TTC (sur la base 48 € HT – 57,60 € TTC / mois). Ce coût est réparti à parts égales entre les trois communes, soit 1/3 pour chaque commune (soit, à la date des présentes : 230,40 € TTC / commune).

La Commune de VERNAISON, en sa qualité de souscripteur de l'abonnement, procèdera à la refacturation des frais auprès des Communes de MILLERY et CHARLY selon les modalités suivantes :

- Refacturation annuelle à terme échu, au coût réel TTC
- Transmission des justificatifs de paiement aux communes bénéficiaires

La Commune de VERNAISON s'engage à :

- Maintenir l'abonnement Internet en service continu pour les besoins du déport de la vidéoprotection
- Assurer la facturation auprès du prestataire de services de télécommunications
- Transmettre annuellement aux deux autres communes un décompte détaillé des frais
- Notifier immédiatement toute modification tarifaire ou de service
- Garantir la prise en charge financière de sa part contributive (1/3)

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CHARLY (RHÔNE)**

Les Communes de MILLERY et CHARLY s'engagent à :

- Verser à la Commune de VERNAISON leur contribution respective (1/3 chacune) dans un délai de 30 jours suivant réception de la facturation
- Informer la Commune de VERNAISON de tout dysfonctionnement impactant l'accès au service
- Garantir la contribution financière correspondant à leur quote-part

L'abonnement Internet sera reconduit tacitement et continuera à être facturé selon les modalités de la présente convention, aussi longtemps que :

- L'abonnement sera maintenu en service pour les besoins du déport de la vidéoprotection en gendarmerie d'Irigny
- Les trois communes signataires ne notifient pas leur intention de dénoncer la convention
- Les conditions techniques et tarifaires permettront une telle reconduction

Oui l'exposé du rapporteur ;

Le Conseil Municipal, à 21 voix pour et 2 abstentions décide de :

- **Signer** la convention de refacturation d'abonnement internet / déport de la vidéoprotection
- **Dire** que cette dépense sera affectée au BP 2026 en section fonctionnement
- **Autoriser** M. le Maire à signer tout document relatif à ce sujet

Délibération 2026 DEL 04 Dénomination voie privée

RAPPORTEUR : Olivier ARAUJO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-30,

Vu la proposition du lotisseur à Monsieur le Maire,

Considérant que le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur cette dénomination,

Considérant que pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des habitations.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de :

- **D'adopter** la dénomination suivante :« impasse Edouard PRENAT»
- **Valider** le nom attribué à la voie privée, identifiée sur le plan ci-après
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- **Charger** Monsieur le Maire de communiquer cette information, notamment aux services concernés.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CHARLY (RHÔNE)

C – FINANCES

Délibération 2026 DEL 05 – Budget Commune 2026 – Participation financière à la construction de logements sociaux – Programme ALLIADE, « 323 chemin des Ferratières »

RAPPORTEUR : Marc DEGRANGE

Dans le cadre de ses obligations en matière de logements sociaux, considérant le constat de carence qui la frappe, la Commune apporte son concours financier à la réalisation de programmes de logements sociaux, conjointement avec la Métropole.

Le dossier pour lequel le Conseil Municipal est saisi concerne la réalisation de 16 logements dans le projet situé au 323 chemin des Ferratières.

La typologie de ces logements est :

- 8 PLUS ANRU
- 7 PLAI ANRU
- 1 PLS

Le projet a été validé par la Métropole qui y apporte également une subvention d'un montant de 102 250€. Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une participation financière à ce projet à hauteur de 40 675 €. Des acomptes pourront être versés en fonction de l'avancement de la construction. Le solde à la réception définitive des logements.

Ce montant sera déductible de la pénalité à la charge de la Commune l'année de son paiement.

Oui l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **Approuver** la participation financière de 40 675€ au programme de logements sociaux du projet situé au 323 chemin des Ferratières de la société Alliaide

-**Autoriser** M. le Maire à signer tout document relatif à ce sujet

-**Inscrire** cette participation financière au Budget Primitif 2026 chapitre 204.

Délibération 2026 DEL 06 Attribution de la subvention de fonctionnement au CCAS pour l'exercice 2026

RAPPORTEUR : Olivier ARAUJO

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Charly (Rhône) est un établissement public administratif, dirigé par un conseil d'administration présidé par la Maire de la commune

Il est chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS coordonne l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et de la gérontologie et développe différentes actions pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles (sans mineur à charge), les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap.

Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, il est proposé de lui attribuer une subvention générale de fonctionnement au titre de l'exercice 2026 d'un montant de 50 000 €.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CHARLY (RHÔNE)**

Oui l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de :

- **Attribuer** une subvention de 50.000 € afin de permettre au CCAS de mettre en œuvre sa politique d'action sociale, sur l'année 2026,

- **Dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 de la commune, chapitre 65

Délibération 2026 DEL 07 Demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2026 concernant la rénovation du stade de football Raymond Bourette

RAPPORTEUR : Olivier ARAUJO

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation du stade de football concernant la mise en place d'une pelouse synthétique, de la rénovation de l'éclairage du stade ainsi que de la construction de vestiaires féminins, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis à 740 520 € HT soit 888 624 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR	444 312 € HT	60 %
Région		100 000 € HT	13.50 %
Métropole		36 877 € HT	4.98 %
Fonds Vert Eclairage		11 256 € HT	1.52 % du projet total
Auto-financement			
Fonds propres		148 104 € HT	20 %
Total HT		740 520 € HT	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : .01/07/2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 31/08/2027

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **approuver** la réalisation du projet présenté estimé à 740 520 € HT

- **approuver** le plan de financement exposé

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CHARLY (RHÔNE)**

- **autoriser** le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Délibération 2026 DEL 08 Demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2026 concernant la rénovation de l'équipement sportif - tennis

RAPPORTEUR : Olivier ARAUJO

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation de l'éclairage de 2 courts de tennis couverts ainsi que la mise en place d'un filet pare-balles et la rénovation du club house, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis à 65 000 € HT soit 78 000 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR	39 000 € HT	60 %
Région	Non subventionnable		
Métropole		8 000 € HT	12.30 %
Fonds Vert Eclairage		5 000 € HT	7.70% du projet
Auto-financement			
Fonds propres		13 000 € HT	20 %
Total HT		65 000 € HT	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : .01/06/2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 31/12/2026

Oui, l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **approuver** la réalisation du projet présenté estimé à 65 000 € HT
- **approuver** le plan de financement exposé
- **autoriser** le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CHARLY (RHÔNE)**

Délibération 2026 DEL 09 : Demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR concernant la couverture du terrain de boules, la création d'un terrain de Pétanque et le passage en LED de l'éclairage.

RAPPORTEUR : Olivier ARAUJO

Monsieur le Maire expose que le projet de couverture du terrain de boules, la création d'un terrain de Pétanque et le passage en LED de l'éclairage., dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 135 321 € HT soit 162 385.20 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR	54 130 € HT	40 %
Région		37 889 € HT	28 %
Métropole		16 238 € HT	12 %
Auto-financement			
Fonds propres		27 064 € HT	20 %
Total HT		135 321 € HT	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : .01/07/2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 31/01/2027

Oui, l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **approuver** la réalisation du projet présenté estimé à 135 321 € HT
- **approuver** le plan de financement exposé
- **autoriser** le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financiers mentionnés dans le plan de financement

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CHARLY (RHÔNE)**

D - SOCIAL

Délibération 2026 DEL 10 : Signature de la Convention Intercommunale d'Attributions (CIA)

RAPPORTEUR : Olivier ARAUJO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L.441-1 et suivants et R.441-5 et suivants,
Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et à la Citoyenneté,
Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN),
Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (3DS),
Vu le décret n° 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux,

La Convention Intercommunale d'Attributions (CIA) est un document cadre définissant les orientations d'attribution des logements sociaux arrêtées par la Conférence Intercommunale du Logement (CIL). Elle vise à faciliter l'accueil des publics prioritaires et à lutter contre les déséquilibres de mixité sociale.

Elle précise les engagements de chacun des partenaires en fixant des objectifs, leurs modalités de mise en œuvre ainsi que les modalités de suivi. La CIA constitue la traduction opérationnelle des orientations issues du diagnostic territorial de la Métropole.

Les trois volets de la CIA ont été élaborés en cohérence avec la réécriture du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGID) et avec les dispositifs réglementaires récents (prise en compte des demandeurs du 1er quartile de ressources, travailleurs essentiels, cotation de la demande, gestion en flux, etc.). Ils répondent aux enjeux nouveaux et aux évolutions législatives successives encadrant la réforme de la demande et des attributions.

La CIA formalise ainsi l'engagement des partenaires à mettre en œuvre ces orientations, avec pour objectifs :

- l'amélioration de l'accès au logement des personnes défavorisées,
- la lutte contre les déséquilibres sociaux et territoriaux,
- la prise en compte de la diversité des besoins des demandeurs.

Oui, l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **APPROUVER** la Convention Intercommunale d'Attributions, jointe en annexe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe de la présente délibération.

E – RAPPORTS joints en annexe (Marie Laure RUÉ)

- Présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CHARLY (RHÔNE)

- Présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Marie Laure RUÉ : L'eau « Sur l'eau, je vais vous donner quelques chiffres relatifs au coût puis après on parlera de la qualité. La facture d'eau comme vous le savez, se divise en deux parts la part qui est liée à l'eau potable que l'on boit et la part assainissement qui repart à la station d'épuration. La part de l'eau représente les deux tiers du coût : en 2025 elle est 2,1790 (eau potable) +1,5076 (assainissement)=3,69€/m³

L'eau augmente comme tout !

L'eau vient du champ de captage qui est à Crépieux Charmy au nord de Lyon, 96,7% de l'eau de la Métropole vient de ce captage. Ce champ est de 375 hectares, il est très grand. La Métropole doit s'assurer que ce champ soit indemne de toute pollution, c'est un gros travail.

Focus sur la qualité de l'eau : comme tous les ans : 290 000 mesures faites sur l'eau par an : sur la bactériologie, des nitrates, des pesticides mais pas tous, les solvants le fluor etc. Partout en France, il y a beaucoup de chose que l'on n'examine pas et un jour on s'en mordra les doigts, ne serait-ce que pour toutes les hormones que l'on peut boire dans l'eau potable et dans l'eau en bouteille c'est pareil. Il y a un cas particulier chez nous, ce sont les PFAS. Il y a eu beaucoup de travaux qui ont été faits et qui continuent. Le rapport de 2024, il y a eu un problème sur la commune de Marcy l'Étoile, une interconnexion avec l'eau qui venait du champ captant qui nous alimente nous et qui était en dessous des valeurs et avec le facteur de dilution, on a réussi à avoir des normes normales pour cette ville. Pour Grigny, Solaize, Givors et une toute petite partie de Charly où nous sommes toujours impactés, les travaux restent à faire, cela sera fait en 2026, c'est toujours le facteur de dilution qui va entrer en ligne de cause.

A noter : La métropole va analyser un PFAS de plus, c'est le tfa, tout petit, mais là encore nous sommes loin de tout savoir sur les PFAS, il en existe des milliers, je pense que malheureusement dans les années à venir on en parlera encore

On va finir sur quelque chose d'un peu plus gai, c'est la solidarité internationale, tous les ans ils nous font un petit topo là-dessus : la Métropole de Lyon et l'Agence Rhône Méditerranée Corse donnent de l'argent à des pays qui n'ont pas accès à l'eau potable, ni à des systèmes d'assainissement.

En 2024 il y a trois projets au Togo, deux au Sénégal, 1 au Laos, en Éthiopie, au Bénin, à Madagascar, au Cambodge et au Maroc. C'est intéressant, c'est 743 000€ donnés.

Olivier ARAUJO, Maire : « la loi Santini, c'est celle qui encadre le budget : elle dit que 1 % du chiffre d'affaires réalisé par la société de gestion de l'eau publique doit être attribué à des projets de solidarité internationale. »

Lucas MIGUEL : « Je voulais faire un petit retour complémentaire, merci Marie Laure pour ta synthèse, tu as soulevé des sujets extrêmement préoccupants en termes de santé publique, de santé environnementale, nous sommes à quelques jours de la publication d'un rapport de l'ONU sur l'état de l'eau au niveau international, c'est extrêmement préoccupant pour les générations actuelles et pour les générations futures, nous ne sommes plus en état de stress hydrique mais de faillite hydrique au niveau international avec toutes les conséquences géopolitiques que cela entraîne : les guerres de l'eau, les conflits d'usage, qu'il faut absolument éviter. Nous sommes, tu l'as dit, très impactés, et la municipalité est tout à fait partie prenante sur le sujet, ce sont les PFAS, l'acide trifluoroacétique, celui-là est très préoccupant car il est présent dans 92% des échantillons d'eau et vraisemblablement présent dans tout le cycle de l'eau ce qui est complexe pour l'éliminer, contrairement à ce qui est mis en place au niveau du champ captant de Chasse/ Ternay, c'est que la technique qui est opérante, c'est-à-dire l'osmose inverse, en fait elle est non seulement énergivore, couteuse et il faut en plus reminéraliser l'eau à l'issue car elle est impropre à la consommation humaine. Concernant ce TFA nous sommes un peu dans une impasse technique et ça pose le principe de pollueur payeur et la commune est partie prenante là-dessus. C'est un sujet gravissime, qui va nous occuper encore des nombreuses années. »

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CHARLY (RHÔNE)

Marie Laure RUÉ : Les déchets : en 2024, le tonnage par habitant : 196kg, ce qui est produit sur la Métropole. Depuis 2019, une baisse de 10,3% de ce volume. L'objectif de la Métropole c'est de baisser de 25 % par rapport à 2019.

Ils ont mis en place pas mal de choses pour faire baisser le volume de nos bacs gris comme des bacs de composts : 5 à Charly, et des distributions de composteurs pour les gens qui ont un jardin : depuis 2021, distribution de 32 000 composteurs individuels et l'objectif pour 2030 c'est 60 000.

Concernant le traitement des déchets, les déchets ménagers sont valorisés à 60,8% sous forme d'énergie, pour 35,8 % ils font l'objet d'une valorisation « matière » en direct, carton etc., 3,4 % sont stockés. C'est plutôt pas mal, on tend à une diminution de nos déchets, beaucoup de choses sont faites dans les écoles pour nous sensibiliser pour baisser le volume. Je ne peux pas m'empêcher de vous dire d'interpeller nos industriels qui nous font des packagings avec pleins de cartons et de plastique dans tous les sens, à nous aussi, citoyen, d'acheter beaucoup moins de choses emballées et suremballées, pour pouvoir faire baisser enfin nos poubelles.

Si tu me permets Olivier, je voudrais remercier le conseil municipal, j'ai passé 18 ans à m'occuper d'environnement pour Charly, je suis triste c'est mon dernier conseil, j'aimerais remercier la confiance que les différents maires m'ont accordée et avec qui j'ai travaillé et pour mettre différentes choses en place qui me tenaient à cœur : le Coworking, le CRBA, l'extinction de l'éclairage public, la mise en place de panneaux photovoltaïques, tout cela j'en suis fière, pendant ce mandat ; mis en place de l'ENS et le travail avec les agriculteurs, je vous dis bonne continuation à tous.

V. INFORMATIONS DU MAIRE

Vote pour nom du dispositif de VAE

1. V'Lones
2. Cyc'lones
3. Up'Lones :

Le nom du dispositif retenu est V'lones

Informations sur la sécurité :

Olivier ARAUJO, Maire : « Une petite info sur la partie sécurité : il y a eu un certain nombre d'évènements ce week-end sur le parking, Louis Vignon et sur la rue de l'église ensuite, qui ont mobilisé les gendarmes à deux reprises, une fois à minuit et une fois à 2h du matin je crois. On a eu un premier épisode plutôt type feu d'artifice par un groupe de jeunes, groupe de jeunes qui a fait fuir des jeunes Charlyrots qui étaient venus en fin de soirée avec leur voiture sans permis, donc ils se sont fait sortir du parking Louis Vignon, et même courser en voiture pour qu'ils puissent partir, donc on a eu des témoignages, la Police Municipale a pu s'entretenir avec ces jeunes-là, et puis ensuite il y a un feu d'artifice, puis ensuite il y a eu des détonations particulières importantes puisque les habitants (c'était samedi minuit-1 h du matin) sont sortis des habitations, on aurait dit des coups de feu. Donc dès dimanche matin, nous avons fait le point avec les Gendarmes. Lucas tu as fait partie des gens présents pendant la nuit qui m'ont informé tout de suite. Nous avons demandé un plan d'action général au Major, le chef de la caserne d'Irigny, qui couvre la ville de Charly, il y a eu une décision d'aller beaucoup plus loin dans cette situation, un peu spécifique sur des brigades de nuit qui vont donc être dédiées à la ville sur les sites publics parking et parc, je ne veux pas en dire plus, parce que nous sommes dans une séance publique mais en tout cas il y a un plan d'action qui est mis en place. Pour ma part, accompagné de Michel Fournier, nous allons participer à des rondes de nuit avec la Police municipale qui se mobilise en plus de son travail en journée mais aussi avec les gendarmes d'Irigny, de Saint Genis Laval de Brignais, de Givors. Ils se répartissent le terrain quand il y a des demandes. Nous commençons les tournées de nuit dès

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CHARLY (RHÔNE)**

demain soir. C'est un sujet qui peut laisser sourire quand c'est juste un feu d'artifice même si c'est strictement interdit. Il y a aujourd'hui un accès aux feux d'artifice qui est extrêmement simple, qui est peu coûteux et qui est donc beaucoup utilisé à Charly lors d'évènements privés, dans les maisons. Autant ça peut être joli à regarder, autant ça importune les voisins. On a énormément de plaintes sur ce sujet-là. Beaucoup plus l'été que l'hiver évidemment.

Ensuite ne voulons pas qu'il y ait ce sentiment de laxisme dans la ville. Notamment sur le fait que l'on puisse avoir des zones où ça traîne le soir. On le voit tous lorsque l'on rentre un peu tard, sur le parking, Louis Vignon sur le parking de l'étang de Virieu sur la place de la mairie, il n'est pas normal, malgré tout ce que l'on a décidé, que les choses ne bougent quasiment pas. Et j'étais particulièrement en colère lundi matin quand on a fait le point avec les gendarmes parce que j'ai quand même dit que ce n'était pas nouveau, si la situation on la découvrirait samedi soir. La présence sur le parking Louis Vignon de 3,4,5 voitures à minuit c'est fréquent. Il m'est arrivé de rentrer de Lyon un peu tard lorsque l'on passe l'étang de Virieu, il y a toujours une voiture ou deux avec les phares allumés. Ce n'est pas pour autant que les gens font du mal attention, mais j'ai dit aux gendarmes et à la Police municipale qu'en fait n'importe quelle personne à l'extérieur de Charly est finalement plutôt assez tranquille, et vu qu'ils sont peu importunés la nuit, il est bien normal qu'ils viennent chez nous, et l'idée, ce n'est pas de fermer les espaces publics. Pas du tout. Nous ne sommes pas du tout dans ces démarches-là. En revanche, il faut impérativement qu'il y ait des contrôles, que la tranquillité publique ne soit pas perturbée. Chacun fait ce qu'il veut, on a tous le droit d'être dehors mais en revanche on n'a pas le droit de venir importuner les habitants et je crois que là-dessus on a eu un vrai déficit dernièrement qui se concrétise par l'évènement de samedi soir qui a beaucoup fait parler dans Charly et pour lequel on a eu beaucoup de témoignages suite à la vidéo que j'ai faite dimanche après-midi, témoignages qui servent aux forces de l'ordre pour l'enquête, on a quand même deux jeunes charlyrots qui ont été coursés par une Golf noire dans Charly pour que ces gamins quittent l'espace, nous sommes quand même rentrés dans quelque chose qui n'est plus acceptable, il faut que nous soyons ferme sur le sujet je crois que les gendarmes l'ont compris, la Police municipale est pleinement investie. Sur le plan juridique nous sommes en train de travailler avec les services pour la mise en place d'un arrêté municipal qui viendrait encadrer les regroupements nocturnes sur la commune, c'est pas un arrêté pour vous interdire de sortir de chez vous c'est pas un couvre-feu, les communes qui ont vécu ce que nous avons vécu, ont fait cela, il y a un travail qui a été fait avec la préfecture sur la légalité de cet arrêté municipal et donc l'idée c'est de cadrer juridiquement des horaires des lieux où l'on indique les gens peuvent faire ce qu'ils veulent, mais à partir du moment où l'on vient perturber la tranquillité publique, les forces de l'ordre et y compris la Police municipale pourraient être en droit d'aller les contrôler du fait simplement de leur présence. Ce ne sera pas miraculeux, mais en tout cas ça donnera un outil supplémentaire juridique aux regroupements nocturnes sur les parkings essentiellement et le domaine Melchior qui est un lieu où il y a un peu de passage la nuit. Je vous rappelle ce vœu voté en décembre sur l'engagement de la commune contre le narcotraffic, il nous faut aller plus loin avec les gendarmes. Et donc les gendarmes ont déployé un plan d'action pour les nuits sur les parkings ou sur le domaine Melchior, on peut toujours s'améliorer, on a la vidéoprotection, il y a la phase 1 qui est faite, il y a encore la 2 et la 3, on n'est pas multimillionnaire, donc on ne peut pas déployer la vidéo de partout, mais le parc du domaine est en cours d'équipement quasiment finalisé. Il faut de la présence terrain, il faut des hommes, moi, je me suis engagé auprès du Major d'Irigny a demandé plus d'effectif s'il n'avait pas la capacité de nous aider, donc j'attends une réponse de leur part. On reste actif, il y a eu aussi la mise en place de la participation citoyenne et là aussi on a du travail encore à faire avec la gendarmerie pour que ce dispositif soit efficace pour l'instant c'est plutôt nous en mairie qui gérons cela en particulier, Géraldine Escot, j'ai fait un peu la coordination de tous les volontaires sur la commune. Il y a un travail à faire avec les Gendarmes et avec la Police municipale pour qu'on puisse basculer sur un autre mode de fonctionnement. »

Lucas MIGUEL : « Je voulais dire un petit mot de clôture pour notre groupe pour formaliser un peu le dernier conseil municipal, effectivement cela véhicule beaucoup d'émotions. Au nom de notre groupe Charly Naturellement, et aussi personnellement pour la moitié du mandat pris en route, je voulais dire que pour moi, ce fut une excellente expérience dans une vie et voilà je ne m'y attendais pas, c'est arrivé, c'est intéressant, j'ai apprécié malgré les diversités d'avis politiques, nous avons toujours apprécié effectivement cette

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CHARLY (RHÔNE)

ambiance de cordialité, j'y suis personnellement très attaché je te l'avais dit je ne viens pas ici pour véhiculer des choses négatives ou non constructives je remercie pour cet esprit-là j'ai apprécié notamment de travailler avec Thierry sur les sujets de culture et de patrimoine et notamment Marie-Laure sur les différents mandats, pour l'avoir connue de manière associative, cette émotion je la comprends. Bien sûr en toute neutralité qui sied en période de réserve je souhaite un bon rendez-vous démocratique en mars, même si j'ai l'impression qu'il n'y aura qu'une liste vraisemblablement. C'est ainsi je souhaite à tous et toutes une bonne continuation et une bonne campagne et puis bon vent pour Charly et en ce qui me concerne, je serai toujours au rendez-vous de l'intérêt général du village et notamment sur le plan culturel et patrimonial, je remercie toute l'équipe, Monsieur le maire et les agents territoriaux également. »

Olivier ARAUJO, Maire : « Merci Lucas, merci beaucoup j'en profite pour rebondir sur le sujet notamment du patrimoine, puisque bien sûr, tu as été historiquement investi dans l'association qui n'existe plus Charly Patrimoine, tu as beaucoup travaillé avec Thierry sur le sujet et donc la ville a récupéré les archives de l'association qui sont toujours très bien rangées dans le local qui était à l'époque attribué à Charly Patrimoine et qui finalement reste un peu Charly Patrimoine. Il y a une volonté Thierry et toi et d'autres Charlyrots de créer une nouvelle association, qui a la volonté de mettre en valeur et la défense du patrimoine de Charly et quelle que soit la suite j'ai toujours eu à cœur de le faire. On a fait d'ailleurs un seul document exceptionnel pendant ce mandat, un hors-série en mai 2025, un travail assez extraordinaire bien sûr de Thierry mais aussi de nos services pour le mettre en page. Nous avons beaucoup discuté de ce sujet, de l'avenir et de cette association du patrimoine et je ferais tout ce qu'il faut pour qu'elle ait lieu car nous avons un patrimoine historique mais pas que et nous méritons dans cet esprit de fierté de village que nous partageons tous, on mérite de le mettre en avant. C'est important que la commune soit totalement impliquée mais aussi une association, car la ville ne peut pas tout faire. Quand on a la chance d'avoir des personnes motivées comme vous l'êtes tous, c'est top et je serai au rendez-vous de la création de cette association. »

Gaëtan ANDALORO : « Pour aller dans le sens de ce qui a été dit, l'intérêt pour le patrimoine : il y a un vrai enjeu dans les écoles : transmettre auprès des enfants. »

Fin de séance 20h50

Le secrétaire de séance,

Marie Laure RUÉ



Le Maire,

Olivier ARAUJO



